

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD390

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 52.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une phrase redondante (disposition déjà présente dans un autre article).